

Shefford, Québec.
Le 6 novembre 2018

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité du Canton de Shefford tenue au siège social de la Municipalité situé au 245, chemin Picard, à Shefford, province de Québec, le mardi 6 novembre 2018.

PRÉSENCES : - son honneur le maire M. Éric Chagnon.

Les conseillers Denise Papineau, Johanne Boisvert, Jérôme Ostiguy, Geneviève Perron, Francine Langlois et Michael Vautour.

La directrice générale et secrétaire-trésorière Mme Sylvie Gougeon.

2018-11-179

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le maire ayant constaté le quorum,
IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Geneviève Perron,
APPUYÉ par M. le conseiller Jérôme Ostiguy,
ET RÉSOLU d'ouvrir la présente séance.

2018-11-180

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Denise Papineau,
APPUYÉ par Mme la conseillère Francine Langlois
ET RÉSOLU que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté
comme suit, en laissant ouvert le point 13 intitulé « Autres sujets » :

Présences

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Questions portant sur l'ordre du jour
4. Approbation des procès-verbaux des séances des 2 et 5 octobre 2018
5. Sujets intéressant l'occupation du territoire
 - 5.1 Suivis de dossier concernant l'occupation du territoire
 - 5.2 Sujets particuliers :
6. Sujets intéressant la réglementation et les permis
 - 6.1 Suivis de dossier concernant la réglementation et les permis
 - 6.2 Sujets particuliers :

- 6.2.1 Projets conformes au PIIA
- 6.2.2 Demande de dérogation mineure 2018-20 – Place Fortin
- 6.2.3 Demande de dérogation mineure 2018-21 – 117, rue Lacoste
- 7. Sujets intéressant la sécurité publique
 - 7.1 Suivis de dossier concernant la sécurité publique
 - 7.1.1 Protection policière
 - 7.1.2 Sécurité publique (incendies et premiers répondants)
 - 7.2 Sujets particuliers :
 - 7.2.1 Embauche d'un premier répondant
- 8. Sujets intéressant l'environnement et l'hygiène du milieu
 - 8.1 Suivis de dossier concernant l'environnement et l'hygiène du milieu
 - 8.2 Sujets particuliers :
- 9. Sujets intéressant le transport et la voirie municipale
 - 9.1 Suivis de dossier concernant le transport et la voirie municipale
 - 9.2 Sujets particuliers :
 - 9.2.1 Acceptation finale et acquisition de la rue « Place Lacombe » par la Municipalité du Canton de Shefford
 - 9.2.2 Subvention – Programme d'aide à la voirie locale – Volets projets particuliers d'amélioration – Circonscription électorale de Brome-Missisquoi \ Dossier n° 00026812-1 – 47035(16) – 2018-07-10-41
 - 9.2.3 Adjudication pour la vente du camion Ford F-250 2005
- 10. Sujets intéressant les loisirs, les parcs, la famille, le communautaire et la culture
 - 10.1 Suivis de dossier concernant les loisirs, les parcs, la famille, le communautaire et la culture
 - 10.2 Sujets particuliers :
 - 10.2.1 Modifications à la Politique sur les loisirs – Ajout du principe d'autofinancement des cours offerts par la Municipalité du Canton de Shefford et changement des saisons couvertes par le dépliant
- 11. Sujets intéressant les communications
 - 11.1 Suivis de dossier concernant les communications

- 11.2 Sujets particuliers :
- 12. Sujets intéressant les finances et l'administration
 - 12.1 Suivis de dossier concernant les finances et l'administration
 - 12.2 Sujets particuliers :
 - 12.2.1 Approbation et ratification des comptes
 - 12.2.2 Dépôt des états comparatifs des revenus et dépenses
 - 12.2.3 Divulgence des intérêts pécuniaires des membres du conseil
 - 12.2.4 Adoption du calendrier des séances du conseil 2019
 - 12.2.5 Retrait du domaine public des lots 2 596 385 (frontage sur le chemin Coupland), 2 594 340 (frontage sur la rue Lavigne) et 3 988 526 (frontage sur la rue Hélène-Laframboise)
 - 12.2.6 Mise en vente des lots 2 596 385 (frontage sur le chemin Coupland), 2 594 340 (frontage sur la rue Lavigne) et 3 988 526 (frontage sur la rue Hélène-Laframboise) appartenant à la Municipalité du Canton de Shefford
 - 12.2.7 Grille salariale – Ajustements et modification
 - 12.2.8 Modifications aux modalités de travail des employés de la Municipalité du Canton de Shefford
 - 12.2.9 Modification d'horaire – Technicien en environnement
 - 12.2.10 Modification aux heures d'ouverture de la Mairie du Canton de Shefford
 - 12.2.11 Mandat à Therrien Couture – Mise en demeure
 - 12.2.12 Appui à la demande de financement de l'organisme Corridor appalachien auprès de la Fondation de la faune du Québec dans le cadre du programme Agir pour la faune
- 13. Autres sujets
 - 13.1 Suivis de dossier concernant autres sujets
 - 13.2 Sujets particuliers :
- 14. Période de questions
- 15. Clôture de la séance

QUESTIONS PORTANT SUR L'ORDRE DU JOUR

2018-11-181

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DES 2 ET 5 OCTOBRE 2018

CONSIDÉRANT QUE chacun des membres du conseil a pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2018 ainsi que du procès-verbal de la séance extraordinaire du 5 octobre 2018;

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Geneviève Perron,
APPUYÉ par M. le conseiller Michael Vautour,
ET RÉSOLU :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2018 et celui de la séance extraordinaire du 5 octobre 2018.

SUJETS INTÉRESSANT L'OCCUPATION DU TERRITOIRE

- SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT L'OCCUPATION DU TERRITOIRE

- SUJETS PARTICULIERS :

SUJETS INTÉRESSANT LA RÉGLEMENTATION ET LES PERMIS

- SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT LA RÉGLEMENTATION ET LES PERMIS

- SUJETS PARTICULIERS :

2018-11-182

PROJETS CONFORMES AU PIIA

CONSIDÉRANT QUE le Canton de Shefford a adopté le *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale n°2016-536*;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de ce règlement, sept (7) projets ont été soumis au comité consultatif d'urbanisme (CCU) pour analyse et recommandation;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme, suivant ses analyses, recommande l'acceptation de quatre (4) des sept (7) projets qui lui ont été soumis;

CONSIDÉRANT le *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale n°2016-536*;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Denise Papineau,
APPUYÉ par M. le conseiller Jérôme Ostiguy,
ET RÉSOLU :

Qu'il soit statué ainsi sur les projets suivants :

- Projet de construction d'une nouvelle résidence :
 - au **29, rue Lussier** : refusé, en raison du non-respect du critère d'évaluation suivant :
 - Assurer un traitement architectural « quatre façades » pour l'ensemble de la construction.
- Projets d'agrandissement de bâtiments principaux :
 - au **136, rue de la Saulaie** : refusé, en raison du manque de proportionnalité des plans présentés au support de la demande. À cet effet, que les demandeurs fournissent un ou plusieurs dessins techniques préparés par un professionnel lors du dépôt d'une nouvelle demande.
 - au **32, rue des Cigognes** : accepté
- Projets de modification à l'apparence de bâtiments principaux :
 - au **285, rue du Grand-Royal Est** : accepté (modification au permis 2018-269)
 - au **28, rue Lorraine** : accepté
- Projet d'accès commun à une propriété :
 - au **450, chemin du Mont-Shefford** : accepté
- Projet de construction d'un bâtiment accessoire en cour avant :
 - au **25, rue Chenail** : accepté

Que les inspecteurs municipaux soient autorisés à émettre les permis et certificats nécessaires à la réalisation des projets ci-haut énumérés qui ont été acceptés selon les termes de la présente résolution.

Un vote est demandé pour le 29, rue Lussier :

Pour la proposition : les conseillers Michael Vautour, Geneviève Perron, Jérôme Ostiguy, Johanne Boisvert et Denise Papineau

Contre la proposition : la conseillère Francine Langlois

Résolution adoptée majoritairement.

2018-11-183

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2018-20 – PLACE FORTIN

Lots : 2 593 989, 2 593 990 et 4 726 353
Propriétaires : Francis Donald Smith (2 593 989) et Daniel Morin (2 593 990 et 4 726 353)
Demandeur : Daniel Morin
Localisation : place Fortin
Zonage : R-11

Description des lots :

Lot 2 593 989 :

- superficie : 582,20 mètres carrés
- largeur : 0 mètre (aucun frontage)

Lot 2 593 990 :

- superficie : 520,90 mètres carrés
- largeur : 39,98 mètres

Lot 4 726 353 :

- superficie : 1 834,10 mètres carrés
- largeur : 5,32 mètres

Nature et effets de la demande :

La demande de dérogation mineure a pour but d'autoriser, dans la zone R-11, la création d'un nouveau lot ayant une superficie de 2 937,2 mètres carrés, un frontage de 45,3 mètres ainsi qu'une profondeur de 53,45 mètres, et ce, à partir de trois (3) lots existants. Toutefois, la réglementation en vigueur exige, pour cette zone, qu'un lot, lorsqu'il est créé, ait une superficie minimale de 5 000 mètres carrés, un frontage minimum de 50 mètres et une profondeur minimum de 75 mètres s'il est riverain, ce qui est le cas dans la présente demande.

Le conseil a pris connaissance de l'avis du comité consultatif d'urbanisme qui recommande au conseil municipal de refuser la demande de dérogation mineure pour les raisons suivantes :

- l'application du règlement de lotissement ne cause pas un préjudice sérieux pour le requérant;
- la dérogation demandée est majeure, notamment pour la superficie proposée;
- la demande de dérogation pourrait être en grande partie résolue par l'achat du terrain voisin (lot 2 593 993).

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre.

Après délibérations du conseil :

CONSIDÉRANT QUE la dérogation demandée est une dérogation majeure au Règlement de lotissement;

EN CONSÉQUENCE :

SUR PROPOSITION de Mme la conseillère Denise Papineau,
APPUYÉE par M. le conseiller Jérôme Ostiguy,
IL EST RÉSOLU :

Que la demande de dérogation mineure n° 2018-20 est refusée.

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2018-21 – 117 RUE LACOSTE

Lot : 2 594 457

Propriétaires : Jacqueline Beaunoyer, Fernand Poulin et Éric Poulin
Demandeur : Éric Poulin
Localisation : 117, rue Lacoste
Zonage : R-3

Description du lot :

- superficie : 4 901,60 mètres carrés
- largeur : 50 mètres

Nature et effets de la demande :

La demande de dérogation mineure a pour but de permettre l'implantation d'une fournaise à bois extérieure sur un terrain d'une superficie de moins de 6000 mètres carrés alors que la réglementation en vigueur en permet l'implantation lorsque le terrain est d'une superficie minimale de 6 000 mètres carrés.

Le conseil a pris connaissance de l'avis du comité consultatif d'urbanisme qui recommande au conseil municipal de refuser la présente demande de dérogation mineure pour les raisons suivantes :

- L'application du règlement ne cause pas un préjudice sérieux pour le requérant;
- La demande porte atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins.

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre.

Après délibérations du conseil :

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure, si elle était acceptée, porterait atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Denise Papineau,

APPUYÉ par M. le conseiller Jérôme Ostiguy,

ET RÉSOLU :

Que la demande de dérogation mineure n° 2018-21 est refusée.

SUJETS INTÉRESSANT LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

- SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

1. PROTECTION POLICIÈRE

2. SÉCURITÉ PUBLIQUE (INCENDIES ET PREMIERS RÉPONDANTS)

➤ SUJETS PARTICULIERS :

2018-11-185

EMBAUCHE D'UN PREMIER RÉPONDANT

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Johanne Boisvert, APPUYÉ par M. le conseiller Michael Vautour, ET RÉSOLU d'accepter l'embauche, pour le Service de sécurité incendie de la Municipalité du Canton de Shefford, de Monsieur Nathaniel Guay, domicilié au 91 rue du Geai-Bleu Est, à Shefford, à titre de premier répondant.

SUJETS INTÉRESSANT L'ENVIRONNEMENT ET L'HYGIÈNE DU MILIEU

➤ SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT L'ENVIRONNEMENT ET L'HYGIÈNE DU MILIEU

➤ SUJETS PARTICULIERS :

SUJETS INTÉRESSANT LE TRANSPORT ET LA VOIRIE MUNICIPALE

➤ SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT LE TRANSPORT ET LA VOIRIE MUNICIPALE

➤ SUJETS PARTICULIERS :

2018-11-186

ACCEPTATION FINALE ET ACQUISITION DE LA RUE « PLACE LACOMBE » PAR LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE SHEFFORD

CONSIDÉRANT la résolution n° 2017-12-235 suivant laquelle la Municipalité du Canton de Shefford accepte provisoirement les travaux de construction de la rue « Place Lacombe », et ce, conditionnellement à :

- 1) l'aménagement conforme d'un fossé de décharge pluviale entre l'extrémité Sud de la future rue « Place Lacombe » et la rue des Cigognes;
- 2) l'établissement, en faveur de la Municipalité, d'une servitude d'accès et d'entretien d'une largeur de 6 mètres pour le fossé de décharge entre les lots 6 092 771, 6 092 772 et 6 092 773;
- 3) la réception du rapport de conformité de la firme Les services exp. inc.

CONSIDÉRANT QUE le Service des Travaux publics a procédé, le 23 août 2018, à une nouvelle inspection des travaux de construction de cette rue en compagnie du du représentant de l'entrepreneur ainsi que

du représentant de la firme Les services EXP inc. responsable de la surveillance des travaux;

CONSIDÉRANT QUE les conditions émises par la résolution n° 2017-12-235 pour l'acceptation finale de cette rue ont été, selon la situation, soit réalisées ou accordées;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur des Travaux publics à l'effet de procéder à l'acceptation finale des travaux de construction de la rue « Place Lacombe » et de libérer totalement l'émetteur de la lettre de garantie;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Michael Vautour,

APPUYÉ par M. le conseiller Jérôme Ostiguy,

ET RÉSOLU :

D'accepter définitivement les travaux de construction de la rue « Place Lacombe » (lot 5 901 253) et de libérer totalement l'émetteur de la lettre de garantie.

D'accepter et d'acquérir la rue « Place Lacombe » (lot 5 901 253) pour la somme de 1,00\$.

De mandater le notaire Sylvain Lavallée pour réaliser cette acquisition ainsi que l'établissement de la servitude d'accès et d'entretien telle que définie dans la description technique préparée par Gilbert Grondin, a.-g., le 24 janvier 2018 sous le numéro 21090 de ses minutes, en faveur de la Municipalité d'une largeur de 6 mètres pour le fossé de décharge entre les lots 6 092 771, 6 092 772 et 6 092 773, et ce, aux frais de la Municipalité.

D'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, ainsi que la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer tous les documents nécessaires à l'acquisition de la rue « Place Lacombe » et pour l'établissement de la servitude.

2018-11-187

SUBVENTION – PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE –
VOLET PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION –
CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE DE BROME-MISSISQUOI \
DOSSIER N° 00026812-1 – 47035(16) – 2018-07-10-41

CONSIDÉRANT QU'une contribution financière maximale de 25 000 \$ a été accordée à la Municipalité pour des projets particuliers d'amélioration du réseau routier suite aux recommandations du député de la circonscription électorale de Brome-Missisquoi;

CONSIDÉRANT QUE cette contribution financière n'a pas été et ne sera pas utilisée à d'autres fins que celles pour lesquelles elle a été octroyée;

CONSIDÉRANT QUE tous les travaux concernant l'amélioration de la chaussée et le changement de ponceaux ont été réalisés sur diverses rues admissibles de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Geneviève Perron,

APPUYÉ par Mme la conseillère Johanne Boisvert,

ET RÉSOLU unanimement :

Que le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins pour un montant subventionné de 25 000 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la Municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

Coût total des travaux : 76 793,74 \$, taxes en sus

Nature des travaux : Amélioration de chaussée et changement de ponceaux.

2018-11-188

ADJUDICATION POUR LA VENTE DU CAMION FORD F-250 2005

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé, le 28 septembre dernier, à un processus d'appel d'offres public pour la mise en vente d'un bien de voirie qui n'est plus utile pour la Municipalité, soit un véhicule Ford F-250 2005;

CONSIDÉRANT QUE ce véhicule est vendu tel que vu, sans aucune garantie de qualité et sans garantie légale et que l'avis public daté du 28 septembre 2018 pour sa mise en vente en a fait clairement état;

CONSIDÉRANT QU'en réponse à cet appel d'offres, la Municipalité a reçu les trois (3) offres suivantes :

SOUSSIONNAIRES	PRIX
Marc Côté	860,00 \$
William Driver	1359,25 \$
Alain Côté	1002,00 \$

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur des travaux publics à l'effet d'accepter l'offre à 1359,25\$, laquelle constitue le plus haut prix soumis;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Michael Vautour,

APPUYÉ par M. le conseiller Jérôme Ostiguy,

ET RÉSOLU :

D'adjuger la vente du véhicule Ford F-250 2005 à M. William Driver pour la somme de 1359,25\$.

Qu'en cas de défaut de payer le montant dû à la Municipalité dans un délai de deux (2) semaines suivant l'adoption de la présente résolution, d'autoriser le directeur des travaux publics à vendre ce véhicule au plus haut adjudicataire suivant.

SUJETS INTÉRESSANT LES LOISIRS, LES PARCS, LA FAMILLE, LE COMMUNAUTAIRE ET LA CULTURE

- SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT LES LOISIRS, LES PARCS, LA FAMILLE, LE COMMUNAUTAIRE ET LA CULTURE

- SUJETS PARTICULIERS :

MODIFICATIONS À LA POLITIQUE SUR LES LOISIRS – AJOUT DU PRINCIPE D'AUTOFINANCEMENT DES COURS OFFERTS PAR LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE SHEFFORD ET CHANGEMENT DES SAISONS COUVERTES PAR LE DÉPLIANT

CONSIDÉRANT QUE la Politique sur les loisirs de la Municipalité du Canton de Shefford est un document en constante évolution qui exprime, entre autres, les grandes orientations de la Municipalité quant à la gestion des fonds qu'elle octroie en la matière;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mettre à jour cette politique afin d'y préciser le principe d'autofinancement des activités de loisirs et d'y modifier les saisons couvertes par les dépliants des événements et loisirs;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Denise Papineau,
APPUYÉ par Mme la conseillère Francine Langlois,
ET RÉSOLU :

Que la Politique sur les loisirs de la Municipalité du Canton de Shefford soit modifiée :

- à sa section 3.1, pour y modifier les saisons couvertes par les dépliants des événements et loisirs;
- à sa section 4.1, pour y confirmer le principe d'autofinancement des activités de loisirs offertes par la Municipalité.

Que la Politique sur les loisirs de la Municipalité du Canton de Shefford, jointe à la présente résolution, soit adoptée telle que soumise et modifiée selon les termes de la présente résolution.



SUJETS INTÉRESSANT LES COMMUNICATIONS

- SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT LES COMMUNICATIONS
- SUJETS PARTICULIERS :

SUJETS INTÉRESSANT LES FINANCES ET L'ADMINISTRATION

- SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT LES FINANCES ET L'ADMINISTRATION
- SUJETS PARTICULIERS :

APPROBATION ET RATIFICATION DES COMPTES 

SUR UNE PROPOSITION de Mme la conseillère Johanne Boisvert,
APPUYÉE par M. le conseiller Jérôme Ostiguy,
IL EST RÉSOLU d'accepter et/ou ratifier les comptes suivants :

N° 20123248 @ n° 20123409 au montant de 397 423,25 \$.

DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS DES REVENUS ET DÉPENSES

Conformément à l'article 176.4 du *Code municipal du Québec*, la directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le document contenant les deux états comparatifs des revenus et dépenses.

DIVULGATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Un formulaire SM-70 est remis à tous les membres du conseil.

Dans les 60 jours, chaque membre du conseil devra déposer devant celui-ci une déclaration écrite mentionnant l'existence des intérêts pécuniaires.

2018-11-191

ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL 2019

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Francine Langlois,
APPUYÉ par Mme la conseillère Geneviève Perron,
ET RÉSOLU que le calendrier ci-dessous soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2019, qui se tiendront le mardi et qui débiteront à 19 h à la salle du conseil située au 245, chemin Picard, Shefford (Québec) :

- 15 janvier
- 5 février
- 5 mars
- 2 avril
- 7 mai
- 4 juin
- 2 juillet
- Aucune séance en août
- 3 septembre
- 1^{er} octobre
- 5 novembre
- 10 décembre

2018-11-192

RETRAIT DU DOMAINE PUBLIC DES LOTS 2 596 385 (FRONTAGE SUR LE CHEMIN COUPLAND), 2 594 340 (FRONTAGE SUR LA RUE LAVIGNE) ET 3 988 526 (FRONTAGE SUR LA RUE HÉLÈNE-LAFRAMBOISE)

CONSIDÉRANT QUE les lots 2 596 385, 2 594 340 et 3 988 526 ont été cédés à la Municipalité du Canton de Shefford à titre de redevance pour fins de parc et que ces lots font partie, à cette fin, du domaine public de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les lots 2 596 385, 2 594 340 et 3 988 526 ne seront ni utilisés, ni aménagés à des fins de parcs;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a plus utilité, pour la Municipalité, de conserver ces lots à ces fins, ni pour toute autre fin municipale;

CONSIDÉRANT QUE ces lots ne servent aucune fin publique utile actuelle ou envisagée;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu pour la Municipalité de se départir des lots 2 596 385, 2 594 340 et 3 988 526;

CONSIDÉRANT QU'un bien appartenant au domaine public de la Municipalité ne peut être aliéné tant qu'il est affecté à cette utilité publique;

EN CONSÉQUENCE :

SUR PROPOSITION de Mme la conseillère Denise Papineau,

APPUYÉE par M. le conseiller Jérôme Ostiguy,

IL EST RÉSOLU :

De retirer le caractère public de chacun des lots 2 596 385, 2 594 340 et 3 988 526, ceux-ci ne servant aucune fin publique utile actuelle ou envisagée, n'étant plus utiles à des fins publics et n'étant plus à être affectés au domaine public de la Municipalité du Canton de Shefford.

2018-11-193

MISE EN VENTE DES LOTS 2 596 385 (FRONTAGE SUR LE CHEMIN COUPLAND), 2 594 340 (FRONTAGE SUR LA RUE LAVIGNE) ET 3 988 526 (FRONTAGE SUR LA RUE HÉLÈNE-LAFRAMBOISE) APPARTENANT À LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE SHEFFORD

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Shefford est propriétaire des lots 2 596 385, 2 594 340 et 3 988 526;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite vendre ces lots, ceux-ci n'étant plus d'aucune utilité pour la Municipalité et n'étant plus affectés au domaine public;

CONSIDÉRANT QUE ces lots sont constructibles et constituent des emplacements résidentiels de choix;

CONSIDÉRANT QUE la vente des lots 2 596 385, 2 594 340 et 3 988 526 permettra d'amasser des fonds destinés à être investis exclusivement à des fins de parcs, de terrains de jeux et/ou d'espaces naturels, et ce, en accord avec les orientations de la Municipalité concernant le développement et la répartition des parcs, sentiers et liens multifonctionnels en vue d'établir leur interconnexion sur le territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité, pour la vente de ces lots, souhaite procéder par appel d'offres public assorti d'une mise à prix minimale;

EN CONSÉQUENCE :

SUR PROPOSITION de Mme la conseillère Denise Papineau,

APPUYÉE par M. le conseiller Jérôme Ostiguy,

IL EST RÉSOLU :

Qu'il soit procédé à la mise en vente, par appel d'offres public, des lots 2 596 385, 2 594 340 et 3 988 526.

Qu'il soit précisé, pour la mise en vente du lot 2 596 385, que celui-ci sera assorti d'une servitude en faveur de développement Lindco inc., servitude portant le numéro d'inscription 381231 au registre foncier.

Que cet appel d'offres public soit affiché et publié via les divers médias de la Municipalité ainsi que dans le journal *La Voix de l'Est*.

Que la mise à prix minimale de chacun de ces lots corresponde au prix de l'évaluation municipale tel qu'il est établi, pour chacun de ces lots, au rôle triennal d'évaluation foncière 2019-2020-2021 du Service d'évaluation municipale de la MRC de La Haute-Yamaska, une soumission offrant un prix moindre que la mise à prix minimale sera automatiquement rejetée.

Que la mise en vente de chacun de ces lots soit effectuée tel quel, sans aucune garantie légale ou conventionnelle.

Que toute soumission soit présentée sur le formulaire de soumission prescrit à cet effet, lequel sera disponible à la réception de la Mairie du Canton de Shefford ainsi que sur le site Internet de la Municipalité.

Que chaque soumission soit accompagnée d'un chèque certifié, fait à l'ordre de la Municipalité du Canton de Shefford, et que son montant corresponde à 10% du prix soumissionné.

Que tout formulaire de soumission soit remis sur support papier, à la Mairie du Canton de Shefford, dans une enveloppe cachetée indiquant « Soumission pour la vente de terrains » ainsi que le numéro de lot pour lequel la soumission est présentée. L'enveloppe contenant le formulaire de soumission dûment rempli, ainsi que le chèque certifié, doit aussi être adressée à l'attention de la directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité.

Qu'advenant la situation où un soumissionnaire soumissionne pour plus d'un terrain, qu'un formulaire accompagné de son chèque certifié soit soumis par terrain, dans des enveloppes distinctes, selon les mêmes termes et conditions ci-haut mentionnés.

Que les soumissions soient reçues physiquement à la Mairie du Canton de Shefford, au plus tard le 16 janvier 2019, à 9h55.

Que les soumissions reçues dans les délais prescrits soient ouvertes publiquement le même jour, à 10h00, au même endroit.

Que l'acte de vente d'un lot en faveur du plus haut soumissionnaire conforme intervienne devant notaire dans un délai de 60 jours suivant la résolution d'adjudication de la vente de ce lot, les frais de notaire et tout autre frais ou droits liés à la transaction étant à la charge exclusive de l'acquéreur.

Qu'en cas de défaut d'un plus haut soumissionnaire conforme à passer titre dans les délais prescrits, que la Municipalité puisse vendre au plus haut soumissionnaire conforme suivant.

Que les fonds provenant de la vente de ces terrains soient affectés au Fonds spécial de la Municipalité servant à l'achat ou à l'aménagement de terrains à des fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels.

Un vote est demandé en ce qui concerne la procédure:

Pour la proposition : les conseillers Michael Vautour, Francine Langlois, Jérôme Ostiguy, Johanne Boisvert et Denise Papineau

Contre la proposition : la conseillère Geneviève Perron

Résolution adoptée majoritairement.

2018-11-194

GRILLE SALARIALE – AJUSTEMENTS ET MODIFICATION

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Michael Vautour,
APPUYÉ par Mme la conseillère Johanne Boisvert,
ET RÉSOLU :

Que la grille salariale soit ajustée pour et en conséquence d'une augmentation de 5% des minimums et maximums prévus pour chacun des niveaux de cette grille.

Que la grille salariale soit ajustée à chaque nouvelle année par l'ajout du taux positif d'indice des prix à la consommation (IPC) de la province du Québec en date du 31 décembre de l'année précédente.

Que la grille salariale soit modifiée par le déplacement des postes d'ajointe-trésorière et de secrétaire de direction du niveau 3 au niveau 4 de cette grille.

Que ces ajustements et modification soient effectifs à compter du 1^{er} janvier 2019.

2018-11-195

MODIFICATIONS AUX MODALITÉS DE TRAVAIL DES EMPLOYÉS DE LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE SHEFFORD

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité du Canton de Shefford souhaite modifier les modalités de travail de ses employés afin d'adapter celles-ci aux réalités actuelles du marché du travail;

CONSIDÉRANT QUE les modifications à ces modalités ont pour but de mettre à jour :

- le pourcentage maximum de contribution de l'employeur au régime de RÉER collectif de l'employé;
- le nombre de semaines de vacances annuelles octroyées à l'employé en fonction de ses années d'emploi pour la Municipalité; et
- la gestion monétaire de ces vacances annuelles selon que le pourcentage de vacances est acquis ou non par l'employé;

CONSIDÉRANT QUE ces modifications permettront à la Municipalité du Canton de Shefford de demeurer compétitive sur le marché de l'emploi, tout en demeurant équitable envers les fonds publics;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Johanne Boisvert,
APPUYÉ par M. le conseiller Michael Vautour,
ET RÉSOLU :

Que les modalités de travail des employés de la Municipalité du Canton de Shefford soient modifiées et mises à jour en la manière suivante :

VACANCES ANNUELLES

Tout employé embauché sur une base permanente, à temps plein, a droit :

- dès l'embauche, à trois (3) semaines de congé;
- après cinq (5) ans de service, à quatre (4) semaines de congé;
- après quinze (15) ans de service, à cinq (5) semaines de

- congé;
- après trente (30) ans de service, à six (6) semaines de congé.

Ces vacances annuelles sont prises sous l'approbation du supérieur immédiat de l'employé. Elles sont payées selon le pourcentage du temps de vacances acquis par l'employé.

RÉER COLLECTIF

Le RÉER collectif est défrayé en parts égales par l'employé et l'employeur jusqu'à concurrence de 7% du salaire annuel brut de l'employé.

Que ces modifications entrent en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2019.

2018-11-196

MODIFICATION D'HORAIRE – TECHNICIEN EN ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2016-03-39 embauchant l'actuel technicien en environnement sur une base de 37,5 heures/semaine;

CONSIDÉRANT la demande du technicien en environnement de réduire son horaire de travail à 35 heures/semaine;

CONSIDÉRANT QUE cette réduction d'horaire peut être assumée par le Service d'urbanisme et d'environnement de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Johanne Boisvert,
APPUYÉ par M. le conseiller Michael Vautour,
ET RÉSOLU de réduire et de fixer à 35 heures/semaine l'horaire hebdomadaire de travail du technicien en environnement, et ce, rétroactivement au 10 septembre 2018.

2018-11-197

MODIFICATION AUX HEURES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE DU CANTON DE SHEFFORD

CONSIDÉRANT la volonté du conseil d'étendre les heures d'accessibilité du public aux bureaux de la Mairie du Canton de Shefford;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Michael Vautour,
APPUYÉ par Mme la conseillère Johanne Boisvert,
ET RÉSOLU :

Que les bureaux de la Mairie du Canton de Shefford soient officiellement ouverts à compter de 9h00 les mercredis matins, en lieu et place de 10h00. Malgré ce qui précède, que les bureaux de la Mairie soient aussi accessibles au public à compter de 8h30 les mercredis lorsque la présence de tous les employés de la Mairie n'est pas requise dans le cadre d'une rencontre officielle convoquée par l'employeur.

Que cette modification aux heures d'ouverture des bureaux de la Mairie soit effective à compter du 1^{er} janvier 2019.

2018-11-198

MANDAT À THERRIEN COUTRUE – MISE EN DEMEURE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite acquérir le lot 4 512 863 du Cadastre du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE l'offre d'achat no 40477 et la contre-proposition n° 37422 ;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du lot 4 512 863 du Cadastre du Québec refuse de procéder à la vente de ce lot à la Municipalité, et ce, malgré l'échange de consentement ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ Mme la conseillère Johanne Boisvert,

APPUYÉ M. le conseiller Jérôme Ostiguy,

ET RÉSOLU :

De mandater Therrien Couture s.e.n.c.r.l. afin de transmettre une mise en demeure au propriétaire du lot 4 512 863 du Cadastre du Québec.

2018-11-199

APPUI À LA DEMANDE DE FINANCEMENT DE L'ORGANISME
CORRIDOR APPALACHIEN AUPRÈS DE LA FONDATION DE LA
FAUNE DU QUÉBEC DANS LE CADRE DU PROGRAMME AGIR
POUR LA FAUNE

CONSIDÉRANT QUE Corridor appalachien est un organisme de conservation ayant pour mission de protéger les milieux naturel des Appalaches du sud du Québec;

CONSIDÉRANT QUE cet organisme a mis en place un projet de protection des corridors naturels et passages fauniques de part et d'autre de l'autoroute 10;

CONSIDÉRANT QUE dans les suites de ce projet, l'organisme a déposé une demande de financement à la Fondation de la Faune du Québec dans le cadre de son programme Agir pour la faune, et ce, pour l'établissement d'un plan d'action permettant d'accompagner les intervenants locaux à une réflexion concertée visant à cibler divers moyens pour sécuriser les milieux naturels de part et d'autre de l'autoroute 10;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Shefford appuie les démarches de l'organisme Corridor appalachien effectuées dans le cadre de ce projet et accepte d'y contribuer financièrement;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Denise Papineau,

APPUYÉ par M. le conseiller Jérôme Ostiguy,

ET RÉSOLU :

Que la Municipalité du Canton de Shefford appuie l'organisme Corridor appalachien dans son projet de protection des corridors naturels et passages fauniques de part et d'autre de l'autoroute 10 ainsi que dans sa demande de subvention auprès de la Fondation de la faune du Québec dans le cadre de son programme Agir pour la faune.

Que la Municipalité du Canton de Shefford accepte, dans le cadre de ce projet, de verser à Corridor appalachien, une contribution financière de 1000\$, par année, pour les deux prochaines années 2019-2020 et

2020-2021, cette contribution financière pouvant servir d'appariement au financement de la Fondation de la Faune du Québec.

AUTRES SUJETS

- SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT AUTRES SUJETS

- SUJETS PARTICULIERS :

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Jean-Pierre Maheu, 1015 Denison est :

- Distances séparatrices le long des routes nationales
- Modification au PPCMOI
- Projet de M. Poulin, membre du CCU
- Activité de Noël pour les employés et élus
- Remorque utilisée à des fins d'entreposage

M. Stéphane Vanier, 27 Saxby Nord

- Remorque utilisée à des fins d'entreposage

Mme Coutu, rue des Cîmes

- Résolution 12.2.11

M. Lacasse,

- Résolution 12.2.11

M. Gilles Morin, rue Chenail

- Terrain à vendre entre le 25 et 27 rue Chenail

2018-11-200

CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jérôme Ostiguy,
APPUYÉ par Mme la conseillère Johanne Boisvert,
ET RÉSOLU de lever la présente séance à 20 h 11.

M. Éric Chagnon
Maire

Mme Sylvie Gougeon, gma
Directrice générale et secrétaire-
trésorière